

—Madame Michèle Fournier, conseillère senior, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

—Madame Julianne Bossé, conseillère en affaires internationales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

QUE la délégation officielle du Québec à la 27^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78539

Gouvernement du Québec

Décret 1703-2022, 2 novembre 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui se tiendront les 7 et 8 novembre 2022

ATTENDU QUE les conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé se tiendront à Vancouver, en Colombie-Britannique, les 7 et 8 novembre 2022;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne:

QUE le ministre de la Santé, monsieur Christian Dubé, dirige la délégation officielle du Québec aux conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui se tiendront les 7 et 8 novembre 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre de la Santé, soit composée de:

—Madame Julie Lussier, directrice de cabinet, Cabinet du ministre de la Santé;

—Madame Marjaurie Côté-Boileau, directrice de cabinet adjointe, Cabinet du ministre de la Santé;

—Madame Dominique Savoie, sous-ministre, ministère de la Santé et des Services sociaux;

—Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint, direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles, ministère de la Santé et des Services sociaux;

—Madame Valérie Fontaine, directrice des affaires intergouvernementales et internationales, ministère de la Santé et des Services sociaux;

—Monsieur Nicolas D'Astous, coordonnateur aux affaires intergouvernementales, direction des affaires intergouvernementales et internationales, ministère de la Santé et des Services sociaux;

—Monsieur Sébastien Côté, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes, ministère du Conseil exécutif;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78540

Gouvernement du Québec

Décret 1723-2022, 16 novembre 2022

CONCERNANT l'insaisissabilité d'œuvres d'art et autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec qui sont exposés publiquement au Québec ou destinés à y être exposés sont insaisissables s'ils sont déclarés tels par décret du gouvernement, pour la période qui y est indiquée;

ATTENDU QUE le Musée des beaux-arts de Montréal présentera l'exposition «Parall(elles): une autre histoire du design» du 18 février 2023 au 4 juin 2023;

ATTENDU QUE les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques mentionnés à la liste annexée au présent décret et qui sont destinés à être exposés publiquement au Québec dans le cadre de cette exposition proviennent de l'extérieur du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de déclarer l'insaisissabilité des œuvres d'art et des autres biens culturels ou historiques mentionnés à la liste annexée au présent décret qui seront exposés par le Musée des beaux-arts de Montréal dans le cadre de l'exposition «Parall(elles): une autre histoire du design», de même que de toute œuvre d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter, et ce, à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ;

ATTENDU QUE, conformément au premier alinéa de l'article 697 du Code de procédure civile, le décret entre en vigueur dès sa publication à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE, conformément au deuxième alinéa de cet article, l'insaisissabilité de ces biens n'empêche pas l'exécution de jugements rendus si ces biens ont été, à l'origine, conçus, produits ou réalisés au Québec ou encore pour donner effet à un contrat de service relatif à leur transport, leur entreposage et leur exposition;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications et du ministre de la Justice :

QUE les œuvres d'art et les autres biens culturels ou historiques provenant de l'extérieur du Québec, dont la liste apparaît en annexe, qui seront exposés au Musée des beaux-arts de Montréal dans le cadre de l'exposition «Parall(elles): une autre histoire du design» qui sera présentée du 18 février 2023 au 4 juin 2023, de même que toute autre œuvre d'art et tout autre bien culturel ou historique qui pourront s'y ajouter, soient déclarés insaisissables à compter du moment de leur arrivée au Québec jusqu'au moment de leur départ.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Décret d'insaisissabilité des œuvres d'art et autres biens culturels ou historiques de l'exposition

PARALL(ELLES) : UNE AUTRE HISTOIRE DU DESIGN

Musée des beaux-arts de Montréal, prévue du 18 février 2023 au 4 juin 2023

DBW.0007
May Morris
Ceinture
Vers 1906
Argent, williamsite, grenats, perles
26 x 22 x 0,8 cm
Londres, Victoria and Albert Museum, don de Miss Vivian Lobb
Inv. M.17-1939

DBW.0690
Candace Wheeler
Broderie Clouds-and-Chrysanthemums
Vers 1883-1885
Soie, fils de coton gainés de métal
274,3 x 128,3 cm
New York, NY, Museum of the City of New York
Inv. 60.139.2

DBW.0670
Mary Catherine Knight
Bol
Vers 1903
Argent, émail
4,9 x 10,7 cm
Cleveland Museum of Art, John L. Severance Fund
Cleveland, OH, Cleveland Museum of Art
Inv. 1992.110

DBW.0075
Bol
1902-1913
Argile, peinture
11,1 x 22,2 cm
Denver Art Museum, don de C. W. Douglas
Denver, CO, Denver Art Museum
Inv. 1929.77

DBW.0520
Dorothy Liebes
Tissu à carreaux mexicain
Vers 1940
Laine, chenille, soie, coton, feuille métallique
Fabriqué par Dorothy Liebes Textiles Inc., New York
128,3 x 139,7 cm
New York, Museum of Modern Art, don anonyme
New York, NY, MOMA
Inv. 495.1975

DBW.0668
Sara Fina Tafoya
Jarre
Vers 1900
Argile, peinture
H. 29,9 cm ; D. 35,7 cm
Denver Art Museum, achat de la Brentlinger Collection
Denver, CO, Denver Art Museum
Inv. 1929.115

DBW.0597
Ilonka Karasz
Boule à thé et support
1928
Argent plaqué
Édités par Paye and Baker Manufacturing Company, North Attleboro (Massachusetts)
H. 15,2 ; D. 8,9 cm
Dallas Museum of Art, The Jewel Stern American Silver Collection, don de Jewel Stern
Dallas, TX, Dallas Museum of Art
Inv. 2010.8.A-B

DBW.0547
Florence Knoll
Bureau ovale
Vers 1961
Chrome poli, acajou
Édité par Knoll, Inc., New York
198,1 x 198,1 cm
Philadelphia Museum of Art, don de Robert et Jan Chevalier et Amanda et Seth DeForest, 2004, Philadelphie, PA,
Inv. 2004-142-1

DBW.0164
Faith Ringgold
Courtepointe Tar Beach 2
1990
Sérigraphie sur toile de soie, toile de coton imprimé, moire synthétique
167,6 x 170,2 cm
Philadelphia Museum of Art, achat grâce à des fonds offerts par W. B. Dixon Stroud, 1992, Philadelphie, PA
Inv. 1992-100-1

DBW.0003
Nancy Youngblood Lugo
Bol Swirl Melon
1994
Céramique, engobe
15 x 23,1 cm
The Cleveland Museum of Art, James Albert and Mary Gardiner Ford Memorial Fund
Cleveland, OH, Cleveland Museum of Art
Inv. 1994.199

DBW.0583
Evelyn Svec Ward
Cadena de oro (Chaîne d'or)
1968
Jute, laine, velours, ruban, coton, fibres variées
72 x 26 cm
Philadelphia Museum of Art, don de William E. Ward, 1995
Philadelphia, PA, Philadelphia Museum of Art
Inv. 1995-21-1

DBW.0158
April Greiman
Does it Make Sense? Design Quarterly 133
1986
Encre sur papier
62,86 x 190,5 cm
Denver Art Museum, la collection Liliane et David M. Stewart, don de
R. Craig Miller
Denver, CO, Denver Art Museum
Inv. 2001.595

DBW.0104
Lois Mailou Jones
Textile Design (Afro Idol)
Vers 1928
Gouache et graphite sur carton
76,1 x 55,5 cm
Houston, TX, The Museum of Fine Arts, Houston
Inv. 98.224

DBW.0471
Keri Ataumbi
Collier, bague et boucles d'oreille de l'ensemble de bijoux Pocahontas
2014
Collier : Verre antique, perles électrodéposées 24 carats, or jaune
18 carats, sterling
Bague : Verre antique, perles électrolytiques 24 carats, daim, or jaune
18 carats, sterling
Boucles d'oreilles : Verre antique, perles électrodéposées en 24 carats,
Collier : 26 x 3,3 x 1,3 cm
Bague : 4,3 x 3,8 x 4,8 cm
Boucles d'oreilles : 6,4 x 1,3 x 1,1
Minneapolis Institute of Art, grâce à des fonds de The Duncan and
Nivin MacMillan Foundation
Minneapolis, MN, Minneapolis Institute of Art
Inv. 2014.93.1-3a,b

DBW.0078
Dextra Quotskuyva
Awatovi Birds
1990
Argile, peinture
11,4 x 38,1 cm
Minneapolis Institute of Art, The John R. Van Derlip Fund
Minneapolis, MN, Minneapolis Institute of Art
Inv. 91.3

DBW.0578
Do Women Have to Be Naked to Get Into the Met. Museum?
1989
Lithographie offset sur panneau d'affichage
27,9 x 71,1 cm
New York, Brooklyn Museum, don de Guerrilla Girls BroadBand, Inc.
Brooklyn, NY, Brooklyn Museum
Inv. 2017.26.26

78572